



Comité Olympique et
Sportif Luxembourgeois



Rapport de la réunion du Conseil d'administration du 1er avril 2019

Présents : André Hoffmann, Michel Knepper, Coryse Simon-Junius, Marie-Paule Hoffmann, Axel Urhausen, Alex Goergen, Alwin de Prins, Paul Marcy, Ralf Lentz, Caroline Weber

Excusé : Lynn Spielmann

Assistent : Daniel Dax, Heinz Thews

1. Approbation du rapport de la réunion du Conseil d'administration du 4 mars 2019

Le rapport de la réunion du Conseil d'administration du 4 mars 2019 est approuvé.

2. Bilan Assemblée générale du 23 mars 2019

Le Conseil d'administration fait le bilan de l'Assemblée générale du 23 mars 2019 et félicite toute l'équipe pour l'organisation et le déroulement impeccables de l'assemblée. Le budget 2019 fut adopté à l'unanimité. La première intervention du nouveau ministre des sports a attiré toute l'attention du Conseil d'administration du COSL et des délégués à l'Assemblée générale.

3. Organisation événements multisports

Le Directeur technique fait le point sur l'organisation des événements multisports en 2019.

Pour les JPEE Monténégro 2019, la phase de sélection est en cours. L'entrevue des chefs de mission est fixée du 5 au 6 avril 2019.

La délégation sportive à ce moment devrait comporter environ 200 personnes. La sélection pour les JPEE Monténégro 2019 sera faite lors de la prochaine séance du Conseil d'administration.

Pour les Jeux Européens de Minsk 2019, le chef de mission fait le point sur la situation sur site. Les sites sportifs sont adéquats, de même que le village olympique. Le transport des vélos est arrangé, la compagnie aérienne faisant les diligences nécessaires pour les participants aux Jeux Européens. Le nombre des accréditations avec accès sur les sites sportifs continue à faire casse-tête, sans préjudice de trouver des alternatives ou ébauches de solutions via des accréditations journalières ou ad hoc.

Le Team Lëtzebuerg pour Minsk aura une belle allure et sera composé d'environ 15 athlètes, pour une délégation sportive d'environ 30 personnes.

La non-participation d'une équipe d'athlétisme, faute d'informations finales concordantes obtenues de la part de l'Association Européenne d'Athlétisme, a été actée.

Pour le FOJE été Baku 2019, le transport de la délégation, y incluses les vélos, se fera en étroite coopération avec le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

Le Conseil d'administration décide de suivre la possibilité d'une délégation sportive pour la première édition des « World Beach and Action Games à San Diego (Etats-Unis) en 2019.

Concernant les JO Tokyo 2020, tous les critères sont désormais disponibles, y inclus ceux pour l'athlétisme parus le 10 mars dernier.

4. Point préparation olympique

Le Directeur technique fait le point concernant la préparation olympique (test events, phases de qualification, nouvelles possibilités d'accommodation sur place, début de cycle 2 de la phase de qualification pour le triathlon).

Les contrats olympiques sont en cours de finalisation, suite aux observations formulées par le bureau administratif. La nouvelle mouture des contrats sera soumise sous peu pour signature aux athlètes concernés, de même qu'à leurs fédérations.

Lors d'une récente entrevue au Ministère des affaires étrangères et européennes, l'accord de principe du premier ministre pour assister aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020 fut confirmé. Une coopération avec l'ambassade sur place a été discutée, sans exclure toutes les possibilités que le Nation Branding pourra venir proposer sous ses nouvelles attributions dans ce même contexte.

Le déplacement du Team Lëtzebuerg Tokyo 2020 se fera en étroite coopération avec le Deutscher Olympischer Sport Bund (DOSB).

5. Critères de sélection JO Tokyo 2020

Le Conseil d'administration décide pour les disciplines d'athlétisme de fixer un critère de qualification pour les JO Tokyo 2020 équivalant à la norme des Jeux Olympiques de 2016. Ce critère est susceptible de s'appliquer si aucun athlète ne se qualifie via des normes A des Jeux Olympiques de Tokyo 2020 suivant le système de qualification de l'« International Association of Athletics Federations» (IAAF) et si le COSL devait introduire une demande d'attribution pour entrée non qualifiée. Si plusieurs athlètes devaient remplir le critère de qualification prémentionné du COSL, cette demande se ferait eu égard au « ranking » international de l'IAAF.

6. Validation des ouvertures de crédit dans l'intérêt des fédérations

Le Directeur technique présente les demandes d'ouverture de crédit des fédérations. Le Conseil d'administration valide les propositions établies après analyse des demandes. Les

budgets ont été revus vers le haut pour plusieurs fédérations, dont certains, au vu de l'accroissement et des contraintes de certaines activités fédérales, ont été adaptés en conséquence. Les fédérations seront informées par courrier de l'ouverture de crédit.

7. Evolution personnel COSL 2019/2020

Le Président présente les grandes lignes stratégiques concernant l'évolution future du staff professionnel du COSL, qu'il est prévu de l'accord du Ministre des sports d'agrandir de sept à neuf collaborateurs professionnels pour fin 2020.

8. Evolution du paysage de recherche en matière de médecine du sport au Luxembourg

Dr Axel Urhausen présente les grandes lignes de la cartographie de la recherche sportive en train de s'implanter au Luxembourg, en suivant les orientations avancées dans le concept intégré pour le sport au Luxembourg ayant trouvé leur répercussion dans le programme de coalition gouvernemental 2018-2023. Cette cartographie considère les nouveaux (et autres) acteurs et structures (déjà en place), et notamment le Luxembourg Institute of Research in Orthopedics, Sports Medicine and Science (LIROMS), qui se propose de faire avancer le paysage de la recherche sportive en matière de médecine du sport et plus généralement des sciences du sport au Luxembourg.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration décide de résilier la convention que le COSL avait mis en place avec le Luxembourg Institute of Health (LIH), sans préavis du préavis conventionnel. Un nouveau projet de convention sera élaboré en temps opportun.

9. Désignation d'un administrateur supplémentaire du COSL au Conseil d'administration du LIHPS

Suite à la décision du Conseil d'administration du LIHPS de faire usage de la possibilité pour les trois membres fondateurs de pouvoir proposer, en accord avec les statuts du LIHPS, chacun un administrateur supplémentaire, le Président, suggère au Conseil d'administration la proposition de candidature du Secrétaire général comme administrateur supplémentaire du COSL au Conseil d'administration du LIHPS. Le Conseil d'administration se rallie à cette proposition et décide de la soumettre à l'Assemblée générale du LIHPS.

10. Avis du COSL sur le projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat ayant trait au Ministère des Sports pour l'année 2019

Le Conseil d'administration discute le projet du budget sport pour 2019 tout en notant certaines avancées intéressantes, notamment concernant le renforcement des structures fédérales, dont celle du COSL, indispensable pour réaliser une nouvelle étape de la professionnalisation renforcée de ces structures. Ces avancées, de même que le support renforcé du bénévolat dans le mouvement sportif, doivent être continuées sur un axe pluriannuel et le COSL note avec intérêt que ces aides seront intensifiées au cours des années à venir dans l'intérêt notamment de la concrétisation du concept intégré pour le sport au Luxembourg du COSL. Le renforcement du poste budgétaire pour les frais de personnel du COSL permet d'avancer dans la réorganisation stratégique de l'équipe professionnelle interne du COSL.

11. Rapport sur les réunions du bureau exécutif, des bureaux particuliers, des commissions et groupes de travail et autres rapports

p.m.

12. Divers

Le Conseil d'administration est informé que la date pour la prochaine Assemblée générale du COSL a été fixée au 21 mars 2020.

Daniel Dax